



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2024-023

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire / Économie Agricole

BFC-2023-09-28-00003 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Ludovic LABILLE à Saint-Forgeot (1 page)	Page 4
BFC-2023-10-11-00004 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC BUISSON-FOURRIER à Cuzy (1 page)	Page 6
BFC-2024-01-23-00007 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la SARL VINANOSTRI à Uchizy, relatif à un agrandissement sur la commune de Chaintré, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 8
BFC-2024-01-23-00006 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Charles BERRY à Ligny-en-Brionnais, relatif à un agrandissement sur la commune de Ligny-en-Brionnais, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 10
BFC-2024-01-23-00003 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Lénaïc PARDON à Burzy, relatif à une installation sur les communes de Joncy et Saint-Clément-sur-Guye, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 12
BFC-2023-12-07-00014 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Rocco PAGNOTTA à Chagny, relatif à une installation sur la commune de Rully, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 14
BFC-2023-12-07-00015 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Marie CROIZIER - GAEC CROIZIER à Rigny-sur-Arroux, relatif l'entrée de Mme Marie AMADIEU épouse CROIZIER dans le GAEC CROIZIER sans ajout de foncier, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 16
BFC-2024-01-23-00004 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Émeline BRESSAND à Fuissé, relatif à une installation sur la commune de Fuissé, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 18
BFC-2024-01-23-00005 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Marielle PORCHERET à Simandre, relatif à une installation sur la commune de Simandre, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 20

DRAAF Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2024-01-23-00009 - ARRETE PORTANT AUTORISATION D EXPLOITER à HUVET LACROIX Gaëlle, des terres agricoles situées à FOUGEROLLES ST VALBERT (70) (2 pages)

Page 22

BFC-2024-01-23-00008 - ARRETE PORTANT AUTORISATION D EXPLOITER à OTT Emil, des terres agricoles situés à BELMONT et LA LANTERNE ET LES ARMONTS (2 pages)

Page 25

BFC-2024-01-23-00010 - CONTROLE DES STRUCTURES AGRICOLES : NON SOUMISSION pour l'EARL DE LA MOTTE - terres agricoles située à ABONCOURT GESINCOURT (70) (1 page)

Page 28

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-09-28-00003

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Ludovic LABILLE
à Saint-Forgeot



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elodie Morel
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

LABILLE Ludovic
Chambord
71400 SAINT-FORGEOT

Mâcon, le 28 septembre 2023

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023309

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 5 septembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 98,10 ha situés sur les communes de :

- **DRACY-SAINT-LOUP** : G99, G102, G104,
- **SAINT-FORGEOT** : A145, A146, A314, B5, B6, B13, B17, B20, B21, B24, B26, B33, B34, B134, B231, B232, B240, B241, B242, B245, B247, B248, B249, B251, B252, B253, B254, B259, B260, B261, B262, B263, B666, B795, B797, B912, B943, B947, B948,

exploités par GAEC DE BRIMBAUD.

Votre dossier a été enregistré complet au 27 septembre 2023 sous le n° 2023309.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **27 janvier 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
TÉL : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-10-11-00004

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC
BUISSON-FOURRIER à Cuzy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC BUISSON-FOURRIER
1606 route des Combes
71320 Cuzy

Mâcon, le 11 octobre 2023

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023331

Madame, Monsieur,,

Vous avez déposé auprès de mes services le 27 septembre 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 37,04 ha situés sur les communes de :

**CHARBONNAT D345
CUZY B261, C2, C12, C13, C18, C26, C49, C50, C175, D47**
exploités par GAEC POTIGNON.

Votre dossier a été enregistré complet au 27 septembre 2023 sous le n° 2023331.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 27 janvier 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-23-00007

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de la SARL VINANOSTRI à Uchizy, relatif à un
agrandissement sur la commune de Chaintré,
non soumis à autorisation préalable d'exploiter
au titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Hélène MICHON
Tél. : 03 85 21 86 46
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

Messieurs,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement :

* sur la commune de CHAINTRE (71570), portant sur les parcelles référencées : ZA42, ZB42, ZB44, ZB55, ZB56, ZB89, ZB298, ZB299, ZC23, ZC57 d'une superficie totale de 7,62 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 7 décembre 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2023424**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...) ;
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

SARL VINANOSTRI
49 Route de Mercey
71700 Uchizy

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-23-00006

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Charles BERRY à Ligny-en-Brionnais, relatif
à un agrandissement sur la commune de
Ligny-en-Brionnais, non soumis à autorisation
préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Denys CASSAGNES
Tél. : 03 85 21 86 46
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement :

* sur la commune de LIGNY-EN-BRIONNAIS (71110), portant sur les parcelles référencées : C376, C377, C389, C390, C1000, C1003, C1004, C1007, C1008, C1011, C1287 d'une superficie totale de 8,90 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 8 décembre 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2023423**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

Monsieur BERRY Charles
125 route de Clair-Matin
71110 Ligny-en-Brionnais

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-23-00003

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Lénaïc PARDON à Burzy, relatif à une
installation sur les communes de Joncy et
Saint-Clément-sur-Guye, non soumis à
autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Denys CASSAGNES
Tél. : 03 85 21 86 67
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation sur les communes de :

- **JONCY** (71460), portant sur la parcelle référencée : ZB24,
- **SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE** (71460) portant sur la parcelle référencée : C9,

d'une superficie totale de 1,7183 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 30 août 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2023292**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

M. PARDON Lénaïc
7, rue du Lavoir
71460 Burzy

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-12-07-00014

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Rocco PAGNOTTA à Chagny, relatif à une
installation sur la commune de Rully, non soumis
à autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Elodie MOREL
Tél. : 03 85 21 86 46
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 07/12/2023

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation :

* sur la commune de RULLY (71150), portant sur les parcelles référencées : G841, G915 d'une superficie totale de 1,72 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 19 octobre 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2023354**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

M. Rocco PAGNOTTA
1 rue de Chaudenay
71150 Chagny

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-12-07-00015

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Marie CROIZIER - GAEC CROIZIER à
Rigny-sur-Arroux, relatif l'entrée de Mme Marie
AMADIEU épouse CROIZIER dans le GAEC
CROIZIER sans ajout de foncier, non soumis à
autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Denys CASSAGNES
Tél. : 03 85 21 86 46
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 07/12/2023

Mesdames, Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à l'entrée de Mme Marie AMADIEU épouse CROIZIER dans le GAEC CROIZIER sans ajout de foncier.

Ce dossier a été réceptionné le 24 octobre 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2023359**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

Mme Marie CROIZIER - GAEC CROIZIER
990 chemin des Râpés - La Forêt
71160 Rigny-sur-Arroux

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-23-00004

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Mme Émeline BRESSAND à Fuissé, relatif à une
installation sur la commune de Fuissé, non
soumis à autorisation préalable d'exploiter au
titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Hélène MICHON
Tél. : 03 85 21 86 46
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation :

* sur la commune de FUISSE (71960), portant sur les parcelles référencées : B378, B468, B514, B515, B516, B517, B584, B586 d'une superficie totale de 1,10 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 23 novembre 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2023411**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

Madame BRESSAND Emeline
237 rue Vers Dioux
71960 Fuissé

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-01-23-00005

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Mme Marielle PORCHERET à Simandre, relatif
à une installation sur la commune de Simandre,
non soumis à autorisation préalable d'exploiter
au titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Denys CASSAGNES
Tél. : 03 85 21 86 46
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation :

* sur la commune de SIMANDRE (71290), portant sur les parcelles référencées : C1054, C1055 d'une superficie totale de 0,55 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 12 décembre 2023 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2023427**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Madame PORCHERET Marielle
1586 route d'Arcy
71290 Simandre

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-01-23-00009

ARRETE PORTANT AUTORISATION D EXPLOITER
à HUVET LACROIX Gaëlle, des terres agricoles
situées à FOUGEROLLES ST VALBERT (70)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Muriel BAUDIER

Tél : 03.63.37.92.33

mél : muriel.baudier@haute-saone.gouv.fr /

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

**Arrêté N°
portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles**

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2023-28 du 29/09/2023 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) pour la région de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n°22-631 BAG du 24 octobre 2022 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

VU la demande accusée réception le 17/11/2023 à la DDT de Haute-Saône, concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	HUVET-LACROIX Gaëlle FOUGEROLLES ST VALBERT (70)
CARACTÉRISTIQUE S	Cédant Surface demandée	CROSJEAN Christian 03 ha 24 a 75 ca
DE LA DEMANDE	Dans la (ou les) commune(s)	FOUGEROLLES ST VALBERT (70)

CONSIDÉRANT que l'opération présentée par le demandeur, constituant une installation individuelle est soumise à AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER en application de l'article L331-2 alinéa 3 du Code rural et de la pêche maritime, du fait du défaut de capacité professionnelle fixée par voie réglementaire ;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande concurrente n'a été présentée au terme du délai de publicité fixé au 17/01/2024 ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation d'exploiter de **Madame HUVET-LACROIX Gaëlle** ne présente ni concurrence, ni motif de refus, au sens de l'article L331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Madame HUVET-LACROIX Gaëlle est autorisée à exploiter les parcelles suivantes situées sur le territoire de la commune de FOUGEROLLE ST VALBERT, attachée au département de la Haute-Saône (70) :

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
FOUGEROLLES ST VALBERT (70)	A 1615	1,8275
	A 1611	1,4200
		3,2475

Soit une surface totale de 03 ha 24 a 75 ca

ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et le Directeur départemental des territoires de Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur ainsi qu'aux propriétaires des parcelles, transmis pour affichage aux communes concernées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-01-23-00008

ARRETE PORTANT AUTORISATION D EXPLOITER
à OTT Emil, des terres agricoles situés à
BELMONT et LA LANterne ET LES ARMONTs



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par Muriel BAUDIER

Tél : 03.63.37.92.33

mél : muriel.baudier@haute-saone.gouv.fr /

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

**Arrêté N°
portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles**

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2023-28 du 29/09/2023 portant Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) pour la région de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n°22-631 BAG du 24 octobre 2022 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

VU la demande accusée réception le 11/08/2023 à la DDT de Haute-Saône, concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	OTT Emil LA LANterne ET LES ARMONTs (70)
CARACTÉRISTIQUE S DE LA DEMANDE	Cédant	- GAEC LES GRANGES DU BOIS (pour 0,9715 ha) - TERRES LIBRES (pour 3,1869 ha) - Bois, taillis, friches (pour 6,2596 ha)
	Surface demandée	10 ha 41 a 80 ca dont 06 ha 25 a 96 ca faisant l'objet d'un classement sans suite
	Dans la (ou les) commune(s)	BELMONT – LA LANterne ET LES ARMONTs (70)

VU le classement sans suite partiel de la demande en date du 14/11/2023 pour un total de 06 ha 25 a 96 ca ;

CONSIDÉRANT qu'au vu du classement sans suite partiel de la demande en date du 14/11/2023, il convient de statuer sur une surface agricole de 04 ha 15 a 84 ca ;

CONSIDÉRANT que l'opération présentée par le demandeur, constituant une installation individuelle est soumise à AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER en application de l'article L331-2 alinéa 3 du Code rural et de la pêche maritime, du fait du défaut de capacité professionnelle fixée par voie réglementaire ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

CONSIDÉRANT qu'aucune demande concurrente n'a été présentée au terme du délai de publicité fixé au 24/10/2023 ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation d'exploiter de **Monsieur OTT Emil** ne présente ni concurrence, ni motif de refus, au sens de l'article L331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Monsieur OTT Emil est autorisé à exploiter les parcelles suivantes situées sur le territoire de la commune de BELMONT et de LA LANterne ET LES ARMONTs, rattachées au département de la Haute-Saône (70) :

COMMUNES	REF CADASTRALES	NATURE	SURFACES	PROPRIETAIRES
BELMONT (70)	A 96	Terres	0,9715	OTT Emil
BELMONT (70)	A 30	Prés	0,1940	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	A 104	Terres	0,3700	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	A 106	Terres	0,6927	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	A 112	sol	0,0994	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	A 123	lande	0,3085	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	B 364	sol	0,2895	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	B 793	sol et herbe	0,5086	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	B 794	herbe	0,2473	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	B 794	herbe	0,2473	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	A 1313	verger	0,0595	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)	B 247	sol	0,4174	OTT Emil
LA LANterne ET LES ARMONTs (70)			4,1584	

Soit une surface totale de 04 ha 15 a 84 ca

ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et le Directeur départemental des territoires de Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur ainsi qu'aux propriétaires des parcelles, transmis pour affichage aux communes concernées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

et par subdélégation

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr



DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-01-23-00010

CONTROLE DES STRUCTURES AGRICOLES :
NON SOUMISSION pour l'EARL DE LA MOTTE -
terres agricoles située à ABONCOURT
GESINCOURT (70)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Sylvain TAYOT

Tél : 03.80.39.30.54

mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 23/01/2024

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement sur la commune de ABONCOURT-GESINCOURT (Haute-Saône) pour une surface de **10 ha 17 a 69 ca.**

Commune	référence cadastrale	surface en ha
ABONCOURT GESINCOURT	ZO2	2,8340
ABONCOURT GESINCOURT	ZO1	1,3116
ABONCOURT GESINCOURT	ZO3	3,0300
ABONCOURT GESINCOURT	ZO4	3,0013
		10,1769

Ce dossier a été réceptionné le 19/01/2024 par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône et enregistré sous les références suivantes : **70-2024-011.**

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

**EARL DE LA MOTTE
LEMERCIER Arnaud
8 grande rue
70500 ABONCOURT GESINCOURT**

**Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt**

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>